

● (1510)

**L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):** Madame le Président, à propos de la même question de privilège, je crois que le point que soulève l'honorable député est sans fondement. Je comprends qu'il ait envie de prendre la parole et de donner son opinion de façon si virulente parce qu'il y va de l'intérêt de ses commettants. Je suis sûr que c'est là une obligation pour l'honorable député et qu'il considère la situation séduisante.

Néanmoins, au mieux de mes connaissances, les réponses que j'ai données aux questions que l'honorable député a posées sont exactes. Lorsque j'ai rencontré les diverses personnes en cause, j'ai dit que je souhaitais effectivement prendre une décision très rapidement et que j'espérais le faire dans les dix ou quinze jours suivants. Mais, j'ai toujours insisté sur le fait que je ne pouvais donner de garantie absolue quant à la date. J'ai aussi eu soin de faire remarquer que je prendrais ma décision rapidement, mais qu'elle pourrait très bien nécessiter des consultations avec mes collègues.

Or, il est vrai que j'ai pris ma décision plutôt rapidement et que la question fait l'objet actuellement de consultations avec mes collègues. J'ai soulevé diverses possibilités qui doivent être étudiées et discutées. Les rumeurs et les manchettes auxquelles l'honorable député fait allusion sont donc sans fondement. La décision n'est pas encore définitivement prise.

L'honorable député est libre de croire les rumeurs qui circulent dans les journaux, et je ne peux l'empêcher de le faire; mais je lui dirai honnêtement que la décision finale dont il a parlé n'a pas encore été prise. Comme je l'ai dit à l'honorable député, des consultations sont en cours et je crois que nous arrêterons la décision dans quelques jours.

**L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Madame le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté parler le député de Peterborough (M. Domm) de même que le ministre de l'Environnement (M. Roberts) dont les explications nous laissent cependant sur notre faim. Comme le ministre le sait trop bien, l'ancien gouvernement libéral avait longuement étudié l'opportunité de déménager le bureau de Parcs Canada, de Cornwall à Peterborough, et il n'attendait que l'issue des élections de 1979 pour rendre sa décision.

Quand le parti dont je suis membre a pris le pouvoir, je fus nommé ministre de l'Environnement. Après y avoir longuement réfléchi, j'ai pris à mon compte les données recueillies par l'ancien gouvernement libéral. Et c'est à partir des renseignements que me communiquèrent mes collaborateurs que j'ai autorisé, l'été dernier, le déménagement de ces services. C'était une décision claire et sans équivoque car nous ne pouvions pas—c'était inconvenant—laisser dans l'incertitude les fonctionnaires du ministère et la population de Cornwall à l'instar de celle de Peterborough quant aux intentions du gouvernement.

A entendre le ministre, il n'y aurait jamais eu une telle décision. Après avoir tourné en rond pendant deux semaines,

### *Privilège—M. Anguish*

après avoir repoussé la décision de dix autres jours puis de 14 jours encore, il demande conseil à ses collègues avant de trancher une question qui avait été réglée sans équivoque, l'été dernier, par le gouvernement du Canada. La conduite du ministre est vraiment scandaleuse puisqu'il revient sur une décision déjà prise depuis des mois, décision fondée sur des renseignements et des données recueillies par le gouvernement libéral avant les élections de 1979.

Madame le Président, le député de Peterborough a voulu nous saisir de cette affaire en soulevant la question de privilège, ce qui est fort compréhensible. Si les députés ne peuvent obtenir d'un ministre des réponses un peu plus claires que celles qu'on vient de nous donner, alors, la période des questions orales n'a plus sa raison d'être. Le ministre continue de leurrer la Chambre, car le député de Cornwall a déjà affirmé publiquement—et la chose est notoire—qu'à son avis le bureau de Parcs Canada ne devrait pas déménager et que ses vues étaient les mêmes que celles du ministre.

En fait, sans faire part de sa décision à la Chambre et exposer la situation clairement aux médias, le gouvernement, par des moyens indirects a non seulement pris cette décision mais il l'a communiqué. Il a circonvenu au droit de l'honorable député de Peterborough de soulever cette question à la Chambre au nom de ses mandants et de recevoir une réponse honnête de la part du gouvernement qui, à mon avis, se comporte de façon malhonnête et mesquine.

**M. Roberts:** Madame le Président . . .

**Mme le Président:** L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser) n'a pas soulevé de nouvelle question; je ne permettrai donc pas à l'honorable député de répondre.

J'ai porté un très grande attention aux arguments avancés et je ne vois vraiment pas de question de privilège dans celle qu'a soulevée l'honorable député de Vancouver-Sud. Il s'agit vraiment d'une situation où un député n'est pas satisfait de la réponse qu'il a reçue durant la période des questions. Beauchesne indique clairement que cette situation ne constitue pas une question de privilège.

Je suppose donc que les deux députés sont satisfaits des arguments du ministre. Sinon, ils auront beaucoup d'occasions d'adresser d'autres questions et de discuter à un autre moment.

### M. ANGUISH—L'EXPULSION DE CERTAINS INVITÉS DE LA TRIBUNE DES DÉPUTÉS

**M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake):** Madame le Président, je soulève une question de privilège. Il y a un peu plus d'une heure, on a fait sortir de la tribune des invités à qui j'avais moi-même remis des laissez-passer.

**Une voix:** Asseyez-vous.

**M. Blais:** Madame le Président, une question de privilège.

**Mme le Président:** J'écoute déjà une question de privilège, je ne peux pas en écouter une deuxième en ce moment. J'écouterai la deuxième question plus tard, mais non pas tout de suite.